



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°:

GEM/MS/1030545916



F 095302

Rési code :

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Propriétaire / Gestionnaire :

Nom, Prénom : Nom, Prénom :

Adresse : Adresse :

CP + Commune : CP + Commune :

N°TVA : BE Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input checked="" type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique	<input type="radio"/> Parties communes	<input type="radio"/> Unité de travail
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	

Données générales de l'installation électrique :

EAN 541449020700755836 EAN non communiqué Compt. kWh non placé

Compt. kWh n° : 4302056 Index jour : 0838979 nuit : 0375177 Compt. kWh exclusif nuit

Protection branchement (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100 3.9

Conçue pour U_N : 230 V 3x230 V 3N400 V

Courant nominal maximum (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100

Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 6 mm² - Type : VVB

Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 13

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle bol de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 2.0 Ω Isolement général : 1 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Infractions Installation existante	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Remarques	Les infractions relevées sur le rapport de Greenfish énergie n° 20160711006025 du 12/07/2016 ont été levées.

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur : Nom : Jose TOUSSAINT Agent n° : 1118 Date : 26.07.2017

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 3 Schéma(s) unifilaire(s) : 1.0.0

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 26 juillet 2017 par le même organisme de contrôle (*).

Pour le Directeur Général : Signature

Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

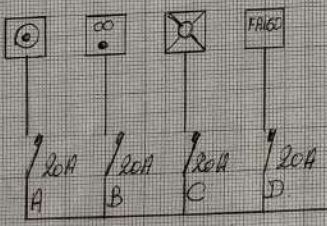
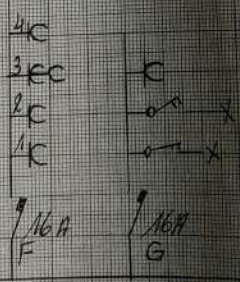
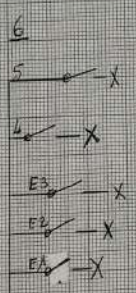
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

RDE GILBERT LEPROPRE 39 5575 RIENNE

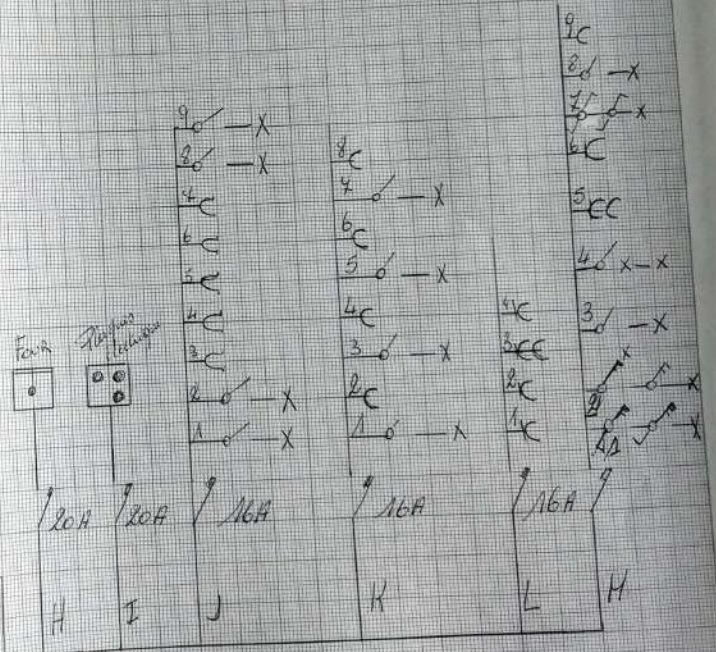
Loux vaincille, le 26 juillet 2017.

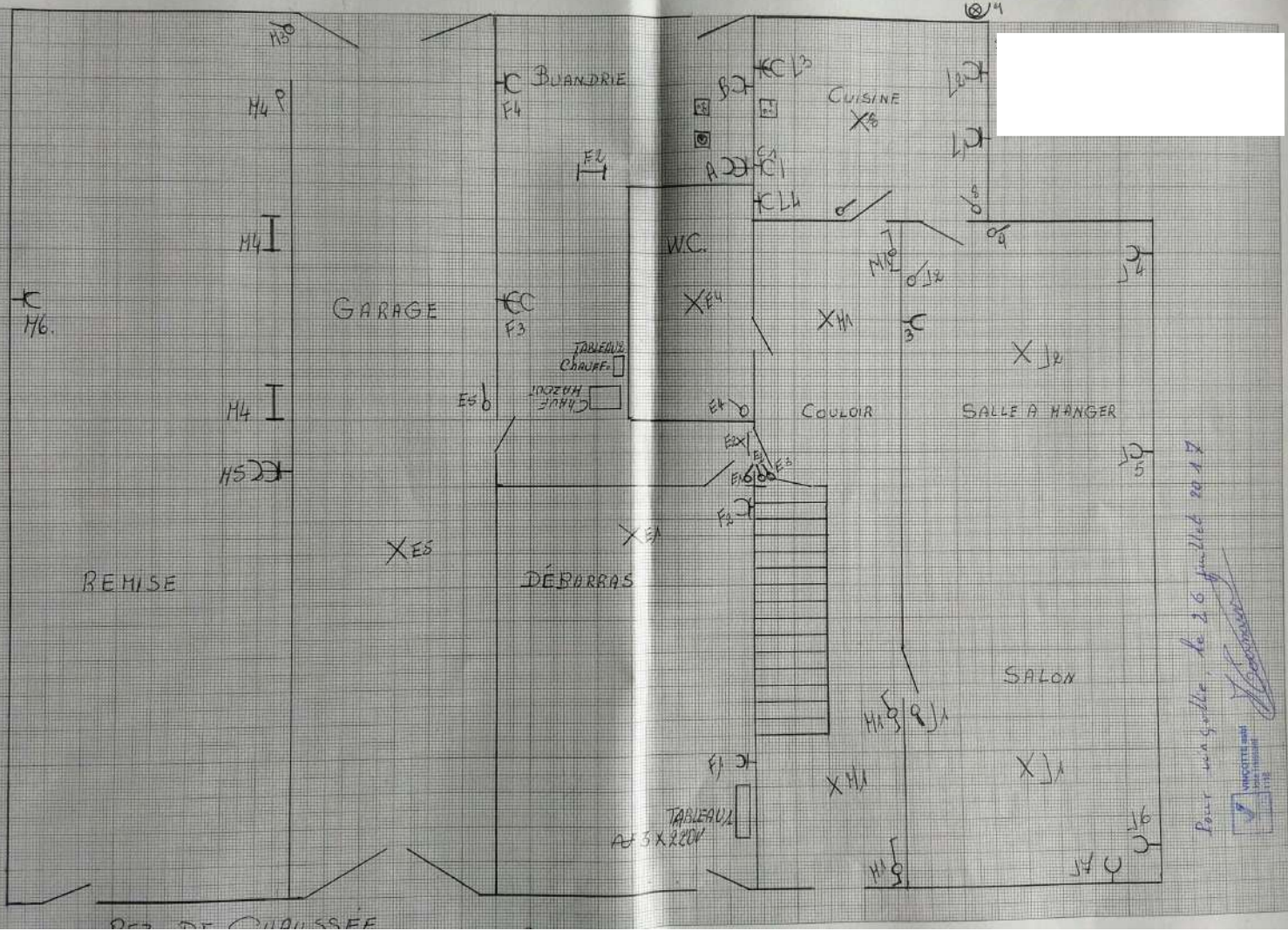


Camille

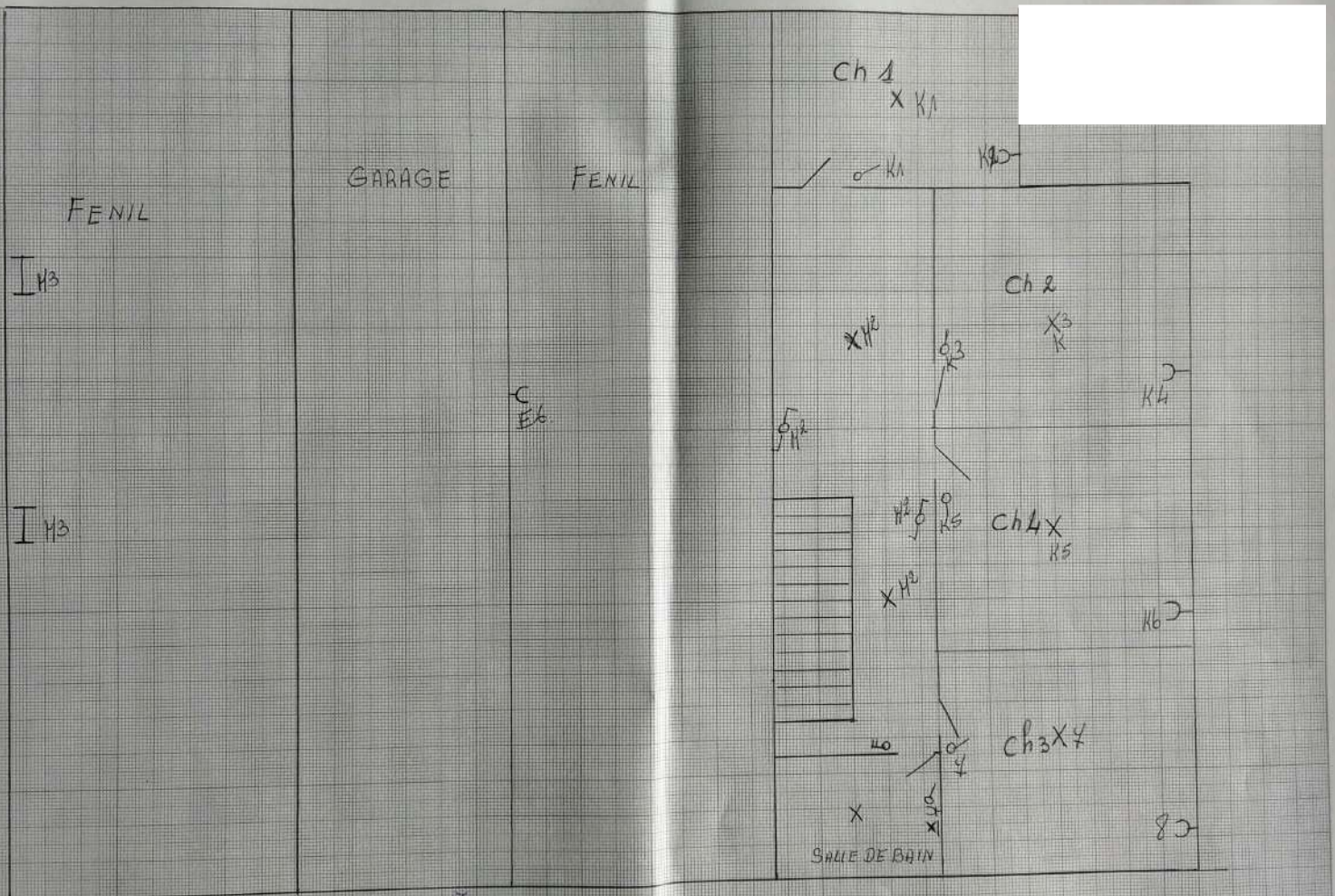


Δ 30mA





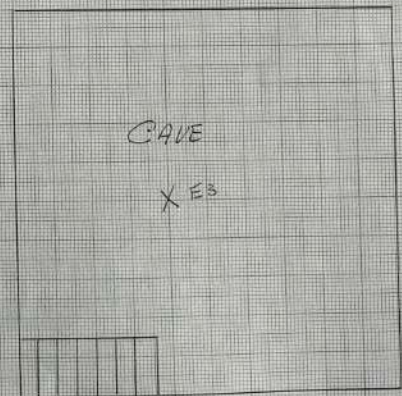
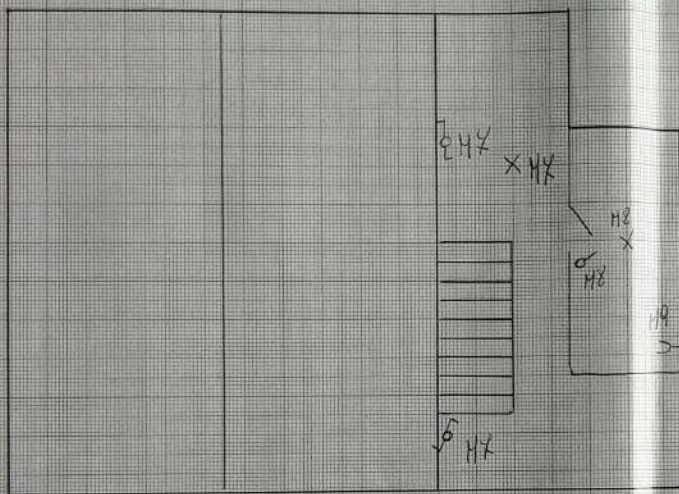
Pour un guide, de 26 juillet 2017
 [Signature]
 [Stamp]



Plan corrigé, le 16 juillet 2017

1^{er} ETAGE

RUE GILBERT LETROPRE 39 55x5 GEDINNE
RIENNE



Pour uncolle, le 26 juillet 2017



[Handwritten signature]

TABLEAU

- A Machine à laver
- B Séchoir
- C lave vaisselle
- D Frigo Cuisine
- E Chaudière + éclairage buanderie
- F Prises W.C éclairage Garage.
- G salle de bain
- H four
- I Cuisinière électrique
- J éclairage + prises salle à manger et salon
- K 4 chambre prises + éclairages
- L Prises Cuisine
- M Grange.

Pour VINÇOTTE, le 26 juillet 2017.



VINÇOTTE asbl
Jose Toussaint
1118